



PRÉFETE  
DU LOIRET

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Courrier arrivé le

- 3 FEV. 2023

DDT du Loiret - S.U.A.D.T.

Préfet de Loiret

dossier n° PC 045 053 22 00016

date de dépôt : 22 décembre 2022

demandeur : CENTRALES PV FRANCE,  
représenté par Madame MENAGE Jennifer

pour : construction d'une centrale  
photovoltaïque au sol

adresse terrain : lieu-dit Terres du Camp, à  
Briare (45250)

DDT  
131 FAUBOURG BANNIER  
45042 ORLEANS  
Affaire suivie par :  
Véronique TARAUD  
02 38 52 48 08

Direction Régionale des Affaires  
Culturelles - Service de l'Archéologie  
6 rue de la Manufacture  
45000 Orléans

### CONSULTATION DES PERSONNES PUBLIQUES, SERVICES OU COMMISSIONS INTERESSEES

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint un dossier relatif à la demande susvisée..

Le projet entre dans le champ d'application de l'article 4 du décret n° 2004-490 du 3 juin 2004 relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive, et en application de l'article R. 425-31 du Code de l'urbanisme la décision ne peut intervenir avant que le préfet de Région ait statué..

En l'absence de réponse dans un délai de 2 mois, votre avis sera réputé donné favorable.

Votre avis, s'il est défavorable ou s'il contient des prescriptions, doit être motivé en droit et en fait pour pouvoir être légalement repris dans l'arrêté.

Je vous demanderai par ailleurs de bien vouloir me renvoyer l'exemplaire du dossier qui vous a été adressé.

Fait, le 26 janvier 2023

L'Instructrice,

Véronique TARAUD

Direction de la Région Centre-Val de Loire  
Direction régionale des affaires culturelles  
Service régional de l'archéologie  
courriel : secretariat-sa.drac.centre@culture.gouv.fr

Orléans, le

31 JAN. 2023

Le présent dossier ne fera pas l'objet de prescriptions archéologiques en application du Code du patrimoine - Livre V (Archéologie).

Pour la Préfète de Loiret et par subdélégation,  
le conservateur régional de l'archéologie

Christian VERJUX